

*Initiatives ministérielles*

La licence obligatoire au Canada a été un moyen très efficace pour abaisser les prix des médicaments, comparativement aux autres pays industrialisés. Pourquoi donc le gouvernement conservateur veut-il abandonner un processus qui a été efficace et dont les Canadiens ont profité? C'est encore une fois parce qu'il fait passer les intérêts des Américains avant ceux des Canadiens.

La décision du gouvernement conservateur d'éliminer, par ce projet de loi, la licence obligatoire constitue deux concessions majeures aux États-Unis, l'une par le truchement des négociations du GATT et l'autre par le biais de l'ALENA.

Alors que les entreprises américaines et les autres multinationales exerçant leur activité au Canada tireront un avantage considérable de cette décision, on se demande encore quel est l'intérêt, s'il en est, du Canada dans cette mesure.

Quand j'ai consulté divers groupes au sujet du projet de loi C-91, une des questions qui revenait souvent était celle du prix des médicaments. L'Association canadienne des fabricants de médicaments ainsi que les groupes de consommateurs et de personnes âgées ont tous exprimé leur crainte que le projet de loi n'entraîne des hausses de prix. Le ministère de la Santé de l'Ontario prévoit que l'élimination de la licence obligatoire va avoir des effets très néfastes sur le régime d'assurance-médicaments de la province. Selon lui, l'Ontario pourrait perdre jusqu'à 80 ou 100 millions de dollars par année si la licence obligatoire est supprimée. Les autres provinces sont du même avis.

L'Association canadienne des fabricants de médicaments soutient que le projet de loi va être préjudiciable à ses membres. Les plans d'agrandissement devront être abandonnés, et la croissance pourrait stagner.

En outre, étant donné que la mesure législative s'appliquerait rétroactivement au 20 décembre 1991, comme mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell vient de le mentionner, les quelque 22 médicaments brevetés qui ont été approuvés depuis cette date seraient visés. Telle est la conséquence d'une application rétroactive de cette mesure.

Il s'ensuit que les Canadiens ne pourront profiter d'une situation de concurrence relativement à ces 22 produits, parce que les équivalents génériques seraient beaucoup moins chers. On estime que, si des équivalents génériques étaient produits et vendus sur le marché, les consommateurs canadiens économiseraient plus de 400 millions de dollars d'ici 1996.

L'organisme de réglementation, c'est-à-dire le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, n'a pas su

protéger les consommateurs canadiens. Je ne suis pas la seule à penser ainsi; c'est aussi l'opinion de mon collègue. Permettez-moi de vous dire ce qui ne va pas avec l'actuel Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Cet organisme a été créé en 1987, à la suite de la célèbre rencontre qui s'est tenue à Québec, lorsque le premier ministre, Ronald Reagan ainsi que les dirigeants de deux grandes compagnies américaines se sont réunis. Personne, que ce soit les pharmaciens ou le public, ne comprend la façon de procéder du conseil.

Si vous regardez un peu ce qui s'est produit dans l'industrie pharmaceutique au Canada, vous constatez qu'aucun des rapports publiés par le conseil au sujet des hausses du coût des médicaments ne correspond aux études indépendantes sur les prix, aux rapports des compagnies d'assurance, aux formulaires des gouvernements provinciaux ou aux montants prévus dans les régimes d'assurance-médicaments.

Vous pourriez même vous poser des questions au sujet du président de ce conseil. Celui-ci est peut-être un bon économiste, mais il ne connaît vraiment pas l'industrie pharmaceutique, et il se trouve en fait en conflit d'intérêts lorsqu'il siège en tant qu'employeur à l'Université de Toronto, puisque cette institution est un important bénéficiaire de bourses et de subventions à la recherche accordées par l'industrie pharmaceutique. Le vice-président du conseil est aussi en conflit d'intérêts, puisqu'il est pharmacologiste à l'Université de Montréal et il reçoit des subventions à la recherche.

Avez-vous déjà entendu dire qu'un fabricant de produits pharmaceutiques avait fait faillite ou avait cessé son activité ces dernières années? On publiait la semaine dernière les noms des sept ou huit industries les plus rentables au monde. L'industrie pharmaceutique est l'une d'entre elles.

Depuis 25 ans, pas une seule compagnie pharmaceutique n'a dû cesser son activité. Il y a très peu de recherche fondamentale faite au Canada malgré toutes les promesses du conseil, et la situation ne changera jamais. Je propose, comme solution au problème, d'établir un nouveau conseil d'examen du prix des médicaments à qui l'on confierait plus de ressources humaines et financières et plus de pouvoirs légaux.

Le conseil devrait être formé de sept membres à temps plein, notamment de représentants des groupes suivants: les groupes de défense des consommateurs, les régimes provinciaux d'assurance-médicaments, les fabricants de médicaments brevetés, les fabricants de médicaments génériques, en plus d'un pharmacien-détaillant, un pharmacien hospitalier ainsi qu'un médecin spécialisé en médecine familiale et en gériatrie.